

Rapport P-381 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-381 du 7 mars 2018: «Défendons les petits commerçants: pour que les petits commerçants ne perdent pas tous leurs biens en cas de résiliation de leur bail».

CONCLUSIONS

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance du 16 octobre 2018,
dans le rapport P-381 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-381 au Conseil administratif le 16 octobre 2018.